

---

**L'ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RONALD-MARION**  
**RÉUNION DU LUNDI, 11 NOVEMBRE 2019 DE 18h30 À 20h30**

<b>Membre du conseil d'école</b>
Saha El-Geledi - coprésidente
Yves Francis Danteu – coprésident
Jacques Ndoutoumve – membre
Marilyne Archambault – membre
Ahlia Khan-Trottier – Agente de communication
Audrey Naoum – membre
Lisa Larsen – Trésorière
Yasmina Tehami – Secrétaire
Joliane Tremblay-Belzile membre
Mireille Fossi – membre
Julie Katshuva – membre du personnel enseignant
Vacant – membre de la communauté
Vacant – membre du personnel non enseignant
Sylvie Roy-Hollingsworth – Directrice
Nathalie Tessier-Ross – Directrice adjointe

- 1. Présidence de la rencontre: Yves Danteu, co-président du Conseil**
- 2. Bienvenue aux membres du conseil d'école**
- 3. Procès-verbal**  
Adoption du procès-verbal octobre 2019
- 4. Ordre du jour**  
Révision, ajouts et adoption
- 5. Rapport de la Direction (5 min)**
- 6. Fonctionnement optimum du conseil d'école (20 min)**
  - a. Retour et précisions des rôles et fonctions des membres
  - b. Déroulement des rencontres - Prise de parole et timer
  - c. Courriel du conseil
  - d. Discussion et vote pour combler le poste vacant
  - e. Discussion et vote pour combler le poste de membre de la communauté
  - f. Info du conseil dans le calendrier et le communiqué du mois
  - g. Inviter la conseillère de notre région lors de la rencontre en décembre ou janvier

- 
- 7. Sondage** (20 min)  
Présentation des résultats et des axes prioritaires (résultats à l'annexe A)
  - 8. Photoworks** (5 min)  
Mise à jour des sessions photos des portraits de famille
  - 9. Bulletin pour les parents** (15 min)
    - a. Mise à jour du concours "nommez le bulletin"
    - b. Présenter les points saillants des résultats du sondage dans un communiqué du conseil (avec un lien vers les résultats complets qui seront affichés sur notre page Web)?
    - c. Articles pour le prochain bulletin (Annexe D)
  - 10. Soirée Bienvenue/Cinéma (horaire et déroulement en Annexe B)** (15 min)
    - a. Fonctionnement
    - b. Confirmer les tâches
  - 11. Levée de fonds** (15 min)
    - a. Structure de jeux - stratégie future
    - b. Autres projets pour cours d'école réalisable à court terme
    - c. Soirées cinéma
      - Avoir plusieurs soirées cinéma pour récupérer les coûts de la licence ainsi que lever des fonds.
      - Discussion d'avoir une soirée cinéma en Décembre aura lieu sous le point 16
  - 12. Rapport financier** (10 min)
  - 13. Engagement des parents** (10 min)
    - a. Subvention pour engagement des parents (information en Annexe C)
    - b. Fonctionnement du sous-comité qui inclurait les bénévoles
    - c. Dîner pizza et pita
  - 14. Rencontre informelle avec enseignants** (10 min)
    - a. Comment encourager les rencontres entre parents et enseignants
    - b. Possibilités de réseautage entre membres du conseil et enseignants
  - 15. Temps des Fêtes** (10 min)
    - a. Spectacle de Noël : Discussion et vote sur possibilité d'ajouter une activité familiale par la suite
    - b. Soirée cinéma

**16. Levée de la séance**

## **Annexe A**

### **Subvention pour engagement des parents**

#### **NOTE DE SERVICE**

C.c : Comité exécutif Nassuriat Nouhou, agente d'administration des archives

#### **EDU 13 (2019-2020)**

DESTINATAIRES : Directions d'écoles, directions adjointes

EXPÉDITRICE : Tricia Verreault, surintendante de l'éducation

OBJET : Projets de participation des parents 2019-2020

DATE : Le 11 octobre 2019

URGENT ATTENTION IMMÉDIATE À TITRE DE RENSEIGNEMENT D'ORDRE GÉNÉRAL

Cette année, les conseils d'écoles n'ont pas eu l'occasion de faire des demandes de projet de participation des parents. Toutefois, le Conseil s'est vu accordé un financement qui pouvait être versé aux écoles pour financer de tels projets. Ce montant étant limité, nous vous invitons à nous faire part de vos propositions de projet (voir *Annexe A*), si votre conseil d'école désire être considéré pour l'obtention des fonds. **Le montant maximal par projet est de 1000\$**. Veuillez aussi consulter l'*Annexe B* pour les dépenses non-admissibles.

Pour qu'un projet soit admissible à un financement, il faudra démontrer qu'il valorise le rôle des parents dans les expériences éducatives des élèves grâce à une collaboration avec les parents ou à l'obtention de leurs avis sur les moyens que peuvent prendre les écoles pour :

- offrir un environnement scolaire sûr et accueillant;
- maintenir une communication ouverte avec les enseignants;
- respecter les parents en leur qualité de partenaires estimés dans le système d'éducation lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'éducation de leur enfant;
- tenir les parents informés de la teneur des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario.

#### **À NOTER :**

- tous les fonds doivent être dépensés au cours de l'année scolaire 2019-2020;
- les projets doivent être terminés au cours de l'année scolaire 2019-2020;
- les écoles avec des projets qui seront approuvés devront prévoir un sondage de satisfaction pour les participants.

#### **EXEMPLES DE TYPES DE PROJETS :**

- des ateliers à l'intention des parents;
- des séances d'information à l'intention des parents avec conférenciers invités;
- des ressources destinées aux parents

#### **RÉSULTATS SOUHAITÉS :**

- Les parents ont une meilleure connaissance des activités et des initiatives scolaires.
- Les parents s'impliquent davantage dans le milieu scolaire local et dans l'éducation de leurs enfants.
- Les parents ont le sentiment d'être des partenaires estimés dans le système d'éducation.
- Les parents ont une confiance accrue envers l'éducation publique.

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UN PROJET : 13 décembre 2019**

**Merci de votre collaboration habituelle.**

p. j. Annexes A et B

## **ANNEXE B Dépenses non-admissibles PROJET DE PARTICIPATION DES PARENTS 2019-2020**

**Les coûts ou activités non admissibles dans le cadre d'un projet comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :**

- les activités qui ont déjà eu lieu;
- les paiements au personnel ou aux bénévoles du conseil scolaire, y compris les salaires, les honoraires et les cadeaux;
- l'achat de biens ou de services pour lesquels le ministère verse actuellement des fonds (p. ex. manuels, livres de bibliothèque, mobilier scolaire, ordinateurs, caméras, projecteurs, transport scolaire);
- les ressources ou activités à l'intention des élèves, y compris les rémunérations des conférenciers invités à parler aux élèves;
- les éléments à inscrire à l'actif comme les télévisions, l'équipement sportif et les étagères;
- les appareils portatifs comme les tablettes ou les ordinateurs portatifs, à moins que ces appareils ne soient utilisés dans le cadre d'une bibliothèque de prêt pour parents et que leur coût ne dépasse pas 50 % du financement approuvé;
- les logiciels ou applications informatiques, les abonnements en ligne, les systèmes de messagerie vocale et la tenue de sites Web;
- les activités de divertissement, comme les barbecues, les kermesses, les goûters pour les bénévoles, les dîners, les projections de films, les soirées dansantes, les concerts et les autres spectacles;
- les sorties éducatives;
- les enseignes, les tableaux d'affichage et les écrans d'affichage dans les écoles;
- l'aménagement paysager ou bien la création de salles de classe extérieures et l'achat d'équipement pour celles-ci;
- les coûts de rafraîchissements excédant 10 % du financement approuvé;
- les coûts de publicité et de promotion excédant 10 % du financement approuvé;
- les prix ou les mesures d'encouragement pour les parents ou les élèves;
- les cours destinés aux parents (p. ex. français, anglais langue seconde, informatique, réanimation cardiopulmonaire);
- les collectes de fonds.

**Les dépenses administratives des bénéficiaires de paiement de transfert, comme celles énumérées ci-dessous, ne doivent pas dépasser 10 % du montant maximal des fonds alloués au projet :**

- fournitures de bureau;
- copie et impression;
- frais postaux;
- frais téléphoniques locaux;
- Internet et communication sans fil;
- cotisations, droits et licences (p. ex. cotisations à une association professionnelle, droits d'adhésion, droits de permis et de licence);
- frais juridiques;
- frais de comptabilité;
- frais de vérification;
- assurance;
- frais bancaires et intérêts

---

## Annexe D

Articles pour le prochain bulletin (2019 novembre):

1. Photos, message de remerciement et bref sondage concernant la soirée bienvenue
2. Annonce du gagnant du concours "nommez le bulletin"
3. Nouvelle initiative pour engager les élèves:

*Le conseil d'école invite les élèves de 3e et 4e années à participer à notre nouvelle initiative de Journaliste Junior!*

*Nous recueillerons les noms de tous les élèves intéressés et chaque mois, nous choisirons au hasard 3 de ces élèves pour contribuer à notre bulletin! Par exemple, le groupe de 3 élèves travaillera ensemble pour créer le profil d'un membre du personnel de l'école, que nous inclurons dans le prochain bulletin. Un membre du conseil et / ou un bénévole (ou un enseignant?) aideront le groupe à développer leur travail pour le bulletin.*

*Nous espérons que cette initiative permettra aux élèves de montrer leur créativité et leurs compétences en écriture!*

4. Informer les parents du nouveau calendrier Google du conseil?
5. Rappel de l'événement Photoworks
6. Toute nouvelle initiative de collecte de fonds? Olivers Labels?
7. Rappels sur les collectes de fonds en cours (Mabels Labels, Indigo, pita & pizza)